

Dardilly

Quand, comment, combien ? Ils vous aident à préparer au mieux votre retraite

Propos recueillis par M. M.

Le sujet ne fait pas rêver. Il est pourtant indispensable de se pencher sur son parcours professionnel afin de comprendre ses droits à la retraite. Quand ? Pourquoi ? Combien ? Tous ces questionnements sont le lot quotidien des experts d'Origami & Co.

Reconstituer un parcours professionnel n'a rien d'évident aujourd'hui. D'autant plus que les carrières menées dans une seule et même entreprise se font de plus en plus rares et les réformes de plus en plus nombreuses. Rencontre avec Marylin Vilardebo directrice et fondatrice d'Origami & Co, en 2017, société qui compte aujourd'hui sept salariés. Ce cabinet est spécialisé dans la préparation à la retraite. Avec plusieurs centaines de nouveaux clients chaque année et un chiffre d'affaires qui a doublé en cinq ans (2 millions d'euros aujourd'hui). Le pari de la cheffe d'entreprise de s'appuyer sur des experts pour faire une analyse juste de son parcours professionnel s'annonce gagnant.



Quelle est la particularité de votre activité ?

« Nous sommes une société d'expertise des droits à la retraite. Contrairement aux bilans retraite proposés par bon nombre de sociétés. Un bilan, c'est une vue d'ensemble. Une expertise, c'est une analyse des données et du conseil. On se substitue à nos clients pour gérer leur dossier retraite. On travaille en amont, à partir de 50/55 ans. Parce que ce n'est pas un couperet, la retraite : il n'y a pas d'obligations mais il y a des choix. Il faut décorrélérer la retraite de : j'arrête de travailler. »

Pourquoi les organismes de caisses de retraite ne sont pas suffisants pour faire valoir ses droits ?

« La réglementation est complexe et change très souvent. Comme le futur retraité ne va le faire qu'une fois dans sa vie, difficile de ne pas se tromper. Nous, nous sommes au fait de ces changements. Attention, on ne se substitue pas aux caisses de retraite, nous sommes complémentaires. Mais lors des changements, ils ne font que modifier leur système informatique. Et les caisses ne sont pas là pour conseiller l'assuré ou vérifier leurs propres données. Donc, il y a, en moyenne, chez nos clients, 6 à 8 anomalies par carrière. Reconstituer une carrière, c'est entrer dans le détail. Donc, de l'argent. En moyenne, 300 euros par mois. »

Qui peut faire appel à vos services ?

« Tout le monde ! Mais principalement des chefs d'entreprise, des professions libérales, des travailleurs non salariés (indépendants, gérants, etc.), les expatriés. Et, depuis trois ou quatre ans, beaucoup de salariés du régime général. Mais ce sont plutôt des cadres supérieurs ou des dirigeants salariés, car notre prestation n'est pas gratuite. »

À combien s'élèvent vos honoraires ?

« Cela va de 3 500 à 4 000 euros hors taxes pour une prestation audit et conseil, commencée en amont. Pour mettre en place votre retraite, il faut compter de 1 800 à 3 000 euros, mais vous ne faites rien, on s'occupe de tout. Nos experts sont des juristes en droit social. Je peux vous dire que l'intelligence artificielle ne va pas les remplacer de sitôt ! Aujourd'hui, tout le monde a un banquier. Tout le monde devrait avoir un expert pour sa retraite. On fait du sur-mesure : on contrôle toutes les notifications, on fait tous les recours car ça ne marche jamais du premier coup... Et au bout du parcours, vous devez toucher ce que nous avons calculé. Car la retraite est votre dû, puisqu'elle dépend de ce que vous avez cotisé. »